

Commentaire d'arrêt

Par sardeee13	le 14/10/20	12 à 14:10
---------------	-------------	------------

Bonjour à tous !!

Je dois faire un commentaire d'arrêt..[smile17]

Mon problème est le suivant :

Je comptais faire un plan de la forme suivante :

I....

A. Règle de droit

B. Règle de droit appliquée en l'espèce

Ce genre de plan est-il bien vu ou non?

Par Camille, le 14/10/2012 à 15:47

Bonjour,

Ben disons que ça fait penser à quelqu'un qui n'a pas beaucoup réfléchi à la question, pour ne pas dire plus, surtout en L2.

De plus, arrêt au civil ou au pénal?

Par sardeee13, le 14/10/2012 à 16:17

J'ai été vague dans mon poste, je ne vais pas mettre cela comme ça dans mon commentaire. C'est plus pour donner une directions à mes idées.

c'est un commentaire de droit administratif portant sur la notion de service public industriel et commercial (SPIC).

Les juges analysent :

- dans un premier temps la régularité de procédure d'élévation des conflits
- dans un second temps si le conflit à pour origine la légalité d'un acte réglementaire.

Mon idée pour le commentaire, en gros bien sûre

I. la procédure d'élévation du conflit est régulière

A. LA procédure d'élévation des conflits

- les différent types de conflits
- le conflit positif
- -la procédure
- déclinatoire de compétence
- le tribunal des conflits
- B. l'application en l'espèce
- l'analyse que les juges ont fait
- -la solution de cette question
- faut-il approuver ou non leurs décision
- II. les SPIC ont un régimes dérogatoires au principe de droit commun
- rappel qu'en principe : ACTE ETAT = compétence de l'ordre administrative
- A. Partage de compétence entre le juge administratif et le juge judiciaire en ce qui concerne les conflits des SPIC et des agents
- définition de SPIC
- Rappel de l'arrêt du "Bac d'Eloka"
- juges judiciaire = compétent pour les litiges individuel et collectifs
- -juge administratif = compétent pour la légalité des actes réglementaire
- cas de la question préjudicielle
- B. En l'espèce
- application de la règle en l'espèce
- approbation de la juridiction judiciaire = compétente dans le litige
- approbation de la solution

Dire que je n'ai pas réfléchi à la question est un peut réducteur ?

Par naveed01, le 11/11/2014 à 05:49

Suite à ma présentation, je viens ici concernant une question qui me gène, j'ai une fiche d'arrêt à faire et malheureusement je reste bloquée à la procédure et prétention des parties.